

OnGuard Boradust

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 05/20/2019

Date de révision: 05/20/2022

Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : OnGuard Boradust (PCP 31856)
Code du produit : 100050

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Insecticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OnGuard Canadian Products a Trade
Name of Ur-Can Inc.
P.O. 20069 BRANT HILLS, BURLINGTON,
ONTARIO, L7P 0A4 • 1-888-484-3213

Numéro d'urgence : CANUTEC: 613-996-6666 (24 Heures); Centre anti poison: 800-268-9017

1.4. Numéro d'appel d'urgence

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Repr. 1B H360

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS08

Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu, récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Acide borique (H3BO3)	(n° CAS) 10043-35-3	>99	Repr. 1B, H360

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Si l'irritation se produit, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

OnGuard Boradust

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Pas démontré avoir été un irritant primaire de la peau. Le contact prolongé ou répété sur la peau de ce produit peut causer de l'irritation.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Traitez pour les matériaux environnants.
- Agents d'extinction non appropriés : Inconnu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun. Le produit n'est pas inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Conservez des personnes non requises loin de dégagement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenez le déversement, puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.
- Procédés de nettoyage : Récupérer la substance déversée avec un aspirateur ou un autre moyen et la placer ensuite dans un conteneur adapté. Ventilez la zone.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'avez pas le produit. Évitez de générer de la poussière. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

- Mesures d'hygiène : Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lavez les mains avant de manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide borique (H3BO3) (10043-35-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³ (fraction inhalable)
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	6 mg/m ³ (fraction inhalable)

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.
- Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

OnGuard Boradust

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Protection des mains	: Aucun nécessaire en condition normale d'utilisation. Pour la manipulation de grandes quantités, portez des gants.
Protection oculaire	: Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés afin d'éviter la poussière.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: Un respirateur approuvé par le NIOSH est recommandé pour les secteurs peu aérés ou lorsque les limites d'exposition maximales risquent d'être excédées.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintient les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
Autres informations	: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide cristallin
Masse moléculaire	: 61.84
Couleur	: Blanc
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6.1 (0.1% solution); 5.1 (1.0% solution); 3.7 (4.7% solution)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 170.9 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 20 °C	: Négligeable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.51
Solubilité	: Eau: 4.7% @ 20 °C; 27.5% @ 100 °C
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

L'acide borique est un produit stable mais quand il est chauffé, il perd de l'eau, formant d'abord de l'acide métaborique (HBO₂) et lorsqu'il est chauffé davantage, il est converti en anhydride borique (B₂O₃).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

OnGuard Boradust

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé.

POWER SHOT UNI PRO BORIC INSECTICIDE DUST

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	Aucune donnée disponible

Acide borique (H3BO3) (10043-35-3)

DL50 orale rat	2660 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Pas démontré avoir été un irritant primaire de la peau. Le contact prolongé ou répété sur la peau de ce produit peut causer de l'irritation.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

POWER SHOT UNI PRO BORIC INSECTICIDE DUST

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

POWER SHOT UNI PRO BORIC INSECTICIDE DUST

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations au niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédérale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de TMD
Non réglementé.

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Acide borique (H3BO3) (10043-35-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

OnGuard Boradust

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 16: Autres renseignements

Date d'émission : 05/20/2019

Autres informations : Aucun.

Textes complet des phrases H:

Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.